



DOSSIER DE PRESSE

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

Fonds « Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique »

Les lauréats du programme
« Dites-le-nous une fois »
à destination des particuliers



Transition numérique de l'État : une nouvelle vague d'appels à projets destinée aux services déconcentrés de l'Etat



« La dynamique actuelle de réforme de l'Etat est une excellente opportunité : nos services déconcentrés doivent bénéficier des leviers du numérique pour améliorer leur fonctionnement interne et leurs relations avec leurs partenaires. En travaillant avec les collectivités territoriales, les citoyens, les associations, et, plus généralement, avec l'ensemble de la société civile, l'Etat produit un meilleur service public. Voilà pourquoi je me félicite du lancement de ces deux appels à projets, qui feront émerger des innovations venant directement des agents. C'est ainsi que l'Etat se transforme. »

Jean-Vincent Placé
secrétaire d'État en charge de la Réforme de l'État et de la Simplification

Lancement de 2 appels à projets destinés aux services déconcentrés de l'Etat

Le comité de pilotage du PIA a validé le principe de créer un **nouveau programme du PIA dédié à la transition numérique de l'administration territoriale de l'Etat**.

Dans un contexte de réforme territoriale, marquée notamment par la création de nouvelles régions, il est urgent à présent de donner du sens à ces nouvelles organisations multi-sites et de doter les services de l'Etat des outils nécessaires pour moderniser les modes de travail et encourager l'innovation sur les territoires. Accompagner la transition de l'administration territoriale de l'Etat à l'ère du numérique, c'est garantir une action publique efficace et innovante sur l'ensemble du territoire.

Seront ainsi publiés prochainement deux nouveaux appels à projet qui placent l'agent au cœur du processus de modernisation : « **Communautés professionnelles territoriales** » et « **Laboratoires d'innovations territoriales** ». Ces deux appels ont pour objectifs communs de **décloisonner les services de l'Etat, améliorer les conditions de travail des agents, ouvrir l'administration territoriale aux partenaires extérieurs, faciliter les échanges, encourager les initiatives locales et développer la culture de l'innovation**.

La gouvernance du projet est assurée par trois partenaires :

- Le **Commissariat général à l'investissement** assure la gouvernance stratégique du fonds.
- La **Caisse des Dépôts et de Consignations** est l'opérateur financier en charge de la gestion administrative et financière du fonds.
- Le **secrétariat général pour la modernisation de l'action publique** est le service Pilote du Programme d'investissement d'avenir en charge du suivi technique et financier des projets.

Focus sur les deux nouveaux appels à projets

« Communautés professionnelles territoriales »

Cet appel à projets a pour objectif de donner des moyens financiers et d'accompagnement aux agents, désireux d'innover, pour proposer et adopter de **nouveaux modes de relations de travail collaboratives** et pour innover tant dans l'exercice de l'action publique que dans la recherche d'une cohésion accrue de l'ensemble de la communauté de travail territoriale. Il vise également à **favoriser la diffusion d'une culture numérique à tous les agents**, quel que soit leur grade. En pratique, ces projets doivent s'appuyer sur **des usages nouveaux de type réseau social professionnel adossés à des outils numériques**. Ces outils numériques permettront aux communautés professionnelles qui développeront ces nouveaux usages de disposer d'un moyen numérique dédié.

« Laboratoires d'innovations territoriales »

Cet appel à projets a pour but de **créer un terreau propice à l'innovation** (laboratoires d'innovations territoriales) en partageant et en valorisant la créativité, les idées et les compétences des agents de l'administration territoriale de l'Etat, en association avec d'autres parties-prenantes. Il s'agit de donner des moyens notamment financiers et d'accompagnement pour **permettre aux agents de l'administration territoriale de l'Etat d'initier et développer de tels laboratoires**. Ces laboratoires impliqueront un périmètre plus large d'acteurs parties prenantes, (opérateurs, collectivités, associations, usagers, etc.). L'objectif in fine est de **faire naître des innovations dans les territoires et favoriser leur mise en œuvre** autour de nouveaux usages et nouvelles approches, en tirant parti des apports du numérique.

Les lauréats du programme « Dites-le-nous une fois » à destination des particuliers

Lancé le 18 décembre 2013, le fonds « Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » s'inscrit dans le cadre du **programme d'investissements d'avenir**, piloté par le Commissariat général à l'investissement. Le fonds vise à accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État à travers la réalisation de projets innovants, qui transforment en profondeur les modalités de l'action publique et rendent plus facile la vie des entreprises, des particuliers et des agents publics.

Doté à hauteur de 86 millions d'euros, le fonds « **Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique** » a déjà engagé 29,4 M€ au titre la vague 1 et 37,3 M€ au titre de la vague 2. Ces projets favorisent, entre autres : une meilleure conservation des documents de l'administration, avec l'archivage numérique ; plus de transparence et de pouvoirs citoyens, avec l'ouverture de données publiques ; et des démarches moins lourdes pour les entreprises, avec les échanges de données entre administrations. **Au global, en tenant compte de la part financée par les ministères, ce sont près de 150 M€ investis pour la modernisation de l'action publique.**

Un **nouvel appel à projets** a été lancé le 18 juin 2015. Son objectif : simplifier la vie des usagers grâce aux échanges de données entre administrations à travers le programme « Dites-le-nous une fois pour les particuliers ». En faisant de l'échange de données la règle et la sollicitation de l'utilisateur l'exception, les administrations simplifient ainsi les démarches, améliorent leur qualité de service, peuvent développer des services 100% dématérialisés et personnalisés.

Avec **12 dossiers déposés** dans le cadre du programme « Dites-le-nous une fois » à destination des particuliers, les administrations ont montré leur engagement pour améliorer leurs relations avec les usagers en adaptant leurs services ou en offrant de nouveaux s'appuyant sur l'échange de données entre administrations.

Déposés sur le site dédié aux investissements d'avenir, géré par la Caisse des dépôts et consignations, les projets ont été évalués par un jury de 4 experts indépendants, issus du monde de l'entreprise, de l'innovation et de la recherche, qui ont rendu un avis motivé sur la base des critères suivants : caractère interministériel des projets ; capacité à générer un retour sur investissement (RSI) ; caractère innovant et « en rupture » des projets ; caractère stratégique pour la modernisation de l'action publique ; capacité des équipes du porteur de projet ; qualité de la gouvernance (gestion des risques, calendrier, organisation).

À la suite du comité du pilotage final, 2 projets sont en cours d'instruction et 8 projets ont été retenus pour un montant total de financement alloué au titre du PIA de 5,3 millions d'euros.

Des projets innovants et utiles à découvrir et à suivre !

Les lauréats du programme « Dites-le-nous une fois » à destination des particuliers 8 projets

Projet PUMA

Ministères économiques et financiers

Le projet consiste à simplifier, pour les plaisanciers, les industriels de la filière nautique et les administrations, le processus d'immatriculation et de francisation des navires de plaisance en rationalisant et en partageant le système d'information (SI) des douanes et des affaires maritimes.

Naturalisation en ligne

Ministère de l'Intérieur

Dans le cadre de la refonte du SI des étrangers en France (asile, séjour et naturalisation), le volet « naturalisation » propose aux étrangers en situation régulière en France une offre de services simplifiés reposant sur l'échange de données entre les administrations.

Transmission dématérialisée des quitus fiscaux

Ministères économiques et financiers

Le projet consiste à simplifier pour l'utilisateur acquérant un véhicule la demande de quitus fiscal auprès de la DGFIP et la démarche subséquente d'immatriculation du véhicule auprès de la préfecture en automatisant le transfert de données.

Dispositif de gestion des échanges

Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes

Pour faciliter l'ouverture de droits aux assurés sociaux en limitant les démarches administratives et limiter les risques de ruptures de droits, le Dispositif de gestion des échanges (DGE), permettra aux opérateurs de la protection sociale (maladie, emploi, retraite, famille) de partager en temps réel les données sur les droits des assurés sociaux.

Mise en œuvre du Numéro Identifiant d'attente (NIA)

Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes

Pour faciliter l'ouverture de droits à la protection sociale des étrangers en situation régulière, le projet consiste à simplifier les modalités d'immatriculation des personnes nées à l'étranger (> 400 000 demandes par an) en optimisant les échanges de données entre le Ministère de l'intérieur qui s'occupe des étrangers en France et les opérateurs de protection sociale.

Re:Invent (EA)

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Le projet consiste à optimiser l'accès et l'orientation des élèves au sein de l'enseignement agricole, et à sécuriser leur parcours grâce à des démarches administratives simplifiées et à l'apport de l'analyse prédictive (460 000 apprenants / 813 établissements).

Dispenser l'utilisateur de transmettre le certificat de décès à la mairie

Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes

Pour soulager les familles endeuillées, le projet consiste à dématérialiser l'acte de décès (volet administratif) et la transmission du volet médical (CertDc) en impliquant le médecin certifiant, la mairie du lieu de décès, l'INSERM, la DGS et le ministère de l'Intérieur et bien évidemment les familles.

Demandes d'autorisations d'urbanisme assistées (DAUA)

Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

Le projet vise à simplifier, pour les particuliers ou les entreprises et les administrations (mairie, DDT, DGFIP), les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, etc.), en facilitant la constitution de demande (information, orientation vers la bonne démarche, simulation des taxes à payer) et l'information de l'utilisateur sur son traitement.

CONTACTS PRESSE

Secrétariat d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification

Cabinet de Jean-Vincent Placé

Christophe ROSSIGNOL

cabinet-res.communication-presse@pm.gouv.fr

01 42 75 64 40

Commissariat général à l'investissement

Cabinet de Louis Schweitzer

fabrice.hermel@pm.gouv.fr

01 42 75 64 43

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

Laurence Audras

laurence.audras@modernisation.gouv.fr

01 53 18 35 58 / 06 77 27 72 80

Lucas Tourny

lucas.tourny@modernisation.gouv.fr

01 53 18 74 41 / 06 84 33 94 14



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE
LA RÉFORME
DE L'ÉTAT ET
DE LA SIMPLIFICATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Commissariat
Général
à l'Investissement